





Le réseau pour les personnes en situation de handicap

POUR QUELLE SITUATION	ORGANISME	
<p>Aménagements de Tests, de formation ou de certifications</p>	 <p>Tél : 04 78 60 40 40</p>	<p>DRDJSCS : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne Rhône-Alpes : 245 rue Garibaldi - 69422 Lyon cedex 03.</p> <p>La DR est là pour vous informer et valider vos aménagements pour entrer et suivre la formation de votre choix dans le champ du sport et de l'animation.</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat demande le dossier d'aménagement à la DRDJSCS sur conseil de l'Organisme de Formation. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (plus d'un mois avant l'inscription aux TEP ou avant l'inscription en formation) : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et-specialistes-agrees Le candidat renvoie la demande d'aménagement à la DRDJSCS Auvergne Rhône-Alpes et c'est elle qui accorde ou non l'aménagement. Elle communique la décision au candidat et à l'Organisme de Formation
<p>Accompagnement pour le financement</p>	 <p>Tél : 04 73 16 18 18</p>	<p>Cap emploi : Adresse : 19 Boulevard Berthelot, 63400 Chamalières</p> <p>Ils ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Concernant la formation, ils peuvent vous accompagner pour monter vos dossiers de financement formation.</p> <p>https://www.capemploi-63.com/</p>
<p>Le financement</p>	 <p>Tél : 0 800 11 10 09</p>	<p>AGEFIPH : 65, boulevard François Mitterrand - CS 70357 - 63000 Clermont-Ferrand</p> <p>L'AGEFIPH vous invite à faire les démarches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faites reconnaître votre handicap Faites-vous accompagner dans vos démarches Obtenez une aide de l'Agefiph : ils peuvent vous financer, tout ou partie, du coût de votre formation. <p>https://www.agefiph.fr/</p>

	 <p>Tél : 3949</p>  <p>Tél : 04 73 31 85 85</p>  <p>Tél : 04-73-30-23-65</p>	<p>Pôle emploi : Prenez RDV avec votre conseiller – interlocuteur privilégié pour faire le point sur votre projet, connaître les financements et monter vos dossiers de financement : https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap/conseils-pratiques/travailleur-handicape--un-accomp.html</p> <p>Région AURA : Vous pouvez les contacter pour connaître les dispositifs d'aides de la Région mais c'est bien avec pôle emploi qu'il faudra monter les dossiers de demande d'aide : https://www.auvergnerhonealpes.fr/2-actualite.htm?thematique=THEMA_HDC</p> <p>Dispositif CARED+ : https://lejournaldeleco.fr/emploi-handicap-un-nouveau-dispositif-regional/#.XrXIHGgzaM8</p> <p>CFA Sports et Animation d'Auvergne : Ils disposent d'un référent Handicap et peuvent vous conseiller concernant les démarches liées à l'apprentissage. www.cfa-adasa.com</p>
<p>Conseil, orientation, soutien</p>	 <p>Tél : 04 73 74 51 20</p>	<p>Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département.</p> <p>C'est un lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'information ; • d'accueil et d'écoute ; • d'évaluation des besoins de compensation ; • d'élaboration du plan de compensation ; • d'attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle ; • de suivi des décisions ; • de médiation et de conciliation. <p>https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche/missions-et-fonctionnement-des-mdph</p>

Pour plus d'informations :

- <https://handicap.gouv.fr/>
- <https://www.handirect.fr/accueillir-un-stagiaire-handicape-ca-sapprend-2/>